

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/03/2026 A 20H15

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, LAHSINI Yanis, PEDROLETTI Marie-Claude.
Absents excusés : Absentes :	MALAQUIN Christophe qui donne procuration à GRENARD Eliane, COLOT Benoît, HUMBERT David, DESMARIS Bénédicte, VUILLERMOZ Sarah.
Auditeurs libres :	Candidats à l'élection municipale : BEGRAND Alexandre, BERTHELIN Jean-François, CART Anthony, CLÉMENT Didier, DÉFORÉT Loïc, DELOBELLE Mathieu, GAUSSET Adeline, MONTEVECCHIO Patrick, REGAD Charline.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 3 mars 2026, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le lundi 9 mars 2026 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

En préambule, M. le Maire dresse un bilan de ses mandatures, adresse des remerciements à ses assistants et rappelle les valeurs fondamentales de la république dont devra s'inspirer la nouvelle équipe municipale.

### **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, M. Yanis LAHSINI se porte candidat. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

### **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26/02/2026**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2026. Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

**Puis il présente l'ordre du jour :**

- Etat annuel des indemnités perçues par les élus
- **Budget Principal :**
  - a) Approbation du Compte Financier Unique 2025
  - b) Affectation des résultats 2025
  - c) Cession saleuse
  - d) Vote du budget primitif 2026
- **Budget annexe Maison de l'Enfance :**

- b) Affectation des résultats 2025
- c) Vote du budget annexe Maison de l'Enfance 2026
- **Budget annexe Lotissement :**
  - a) Approbation du Compte Financier Unique 2025
  - b) Affectation des résultats 2025
  - c) Vote du budget annexe lotissement 2026
- Stationnement
- Courriers divers
- Questions diverses

### **III. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS**

Conformément à l'article 93 de la loi "Engagement et Proximité" du 27/12/2019 et à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Yanis LAHSINI présente à l'assemblée l'état des indemnités en brut versées en 2025 au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués, comme suit :

Nom Prénom	Fonction	Durée	Indemnités de fonction en brut	Remboursement de frais	Avantages e nature
PERRIN Raphaël	Maire	du 01/01 au 31/12/2025	19 878,36 €	0,00	0,00
GRENARD Eliane	1ère Adjointe	du 01/01 au 31/12/2025	3 748,68 €	0,00	0,00
ARBEZ CARME Elisabeth	2ème Adjointe	du 01/01 au 31/12/2025	3 748,68 €	0,00	0,00
VERNEREY Samuel	3ème Adjoint	du 01/01 au 31/12/2025	3 748,68 €	0,00	0,00
PILLARD Claudie	Conseillère déléguée	du 01/01 au 31/12/2025	2 293,56 €	0,00	0,00
MOYAT Alain	Conseiller délégué	du 01/01 au 31/12/2025	2 293,56 €	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>35 711,52 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **IV. BUDGET PRINCIPAL**

#### **A) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Ce point est ajourné, dans l'attente de recevoir le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Trésorerie.

#### **B) AFFECTATION DES RESULTATS**

Ce point est également ajourné, dans l'attente de recevoir le CFU 2025 de la Trésorerie.

#### **C) CESSION SALEUSE**

##### **Délibération n° 2026/028**

M. le Maire rappelle que lors de la cession du véhicule U318 au garage Cassani-Dubois - 25300 Pontarlier en 2024, il avait été mis en dépôt-vente la saleuse qui était un équipement annexe de cet engin. Le garage Cassani-Dubois informe ce jour avoir trouvé un acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la cession de la saleuse « Sicométal » pour un montant de 1500€ au garage CASSANI-DUBOIS et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

**Délibération n° 2026/029**

M. le Maire présente un état détaillé du budget primitif 2026. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2026 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 1 276 644.01 €,
- En section d'investissement pour un montant de 1 270 380.33 €.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

		<b>BP 2026</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 276 644,01 €</b>
11	Charges à caractère général	313 850,00 €
12	Charges de personnel	286 500,00 €
14	Atténuation de produits	15 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	230 150,00 €
66	Charges financières	49 398,40 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
68	Dotations créances douteuses	840,00 €
23	Virement à la section d'investissement	375 755,21 €
42	Opérations d'ordre entre sections	4 850,40 €
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 276 644,01 €</b>
70	Produits des services	137 200,00 €
73	Impôts et taxes	417 608,00 €
74	Dotations et participations	271 500,00 €
75	Autres produits gestion courante	145 010,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
002	Résultat reporté	305 326,01 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Opérations financières</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>756 946,23 €</b>
1641D	1641-D Emprunt et dettes	650 000,00
16876	Autres dettes – Autres EPL	43 846,23
16878	16- Autres organismes et particuliers	3 600,00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
198	198 (040) Neutralisation coût budgétaire amortissement	
1326	Autres établissements locaux (transfert subvention)	18 000,00
261	Titre de participation	40 000,00
<b>Recettes</b>		<b>756 946,23 €</b>
10222	10222 FCTVA	20 039,66
10226	10226 Taxe d'Aménagement	10 000,00
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	11 539,17
1318	Autres subventions d'équipement reçus remboursement sinistre	106 827,60
1318	Autres subventions d'équipement Fondation Patrimoine/mur	7 000,00

1321	Dotation Etat (DETR)	143 489,27
1323	Département (A percevoir sur parking Carnot)	25 937,00
1328	Effilogis	100 000,00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
024	Cession réseau de chaleur, Maison Regard et cession délaissés	182 133,38
021	Virement de la section de fonctionnement	148 480,15

<b>BÂTIMENTS DIVERS P111</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>15 000,00 €</b>
21321	Immeuble de rapport Gendarmerie	15 000,00
<b>Recettes</b>		<b>15 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00

<b>VOIRIE P 200</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>25 000,00 €</b>
2152	Goudronnage + parking chicane	25 000,00
<b>Recettes</b>		<b>25 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	7 580,27
1321	Etat	14 482,00
1323	Département	2 937,73

<b>AMENAGEMENT LE REPLAN P 208</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>53 013,00 €</b>
2113	Terrain aménagé autre que voirie-agrandissement terrain de foot	53 013,00
<b>Recettes</b>		<b>53 013,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	22 088,75
1321	Etat	8 835,50
1323	Département	22 088,75

<b>REHABILITATION MAIRIE P 110</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>327 000,00 €</b>
2313	Immos corporelles en cours solde travaux	245 000,00
2313	Immos corporelles en cours toit chapelle	47 000,00
2115	Acquisition chapelle	35 000,00
<b>Recettes</b>		<b>327 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	107 000,00
10222	FCTVA	71 000,00
1321	Etat	6 000,00
16	Emprunt	143 000,00

<b>RESEAU DE CHALEUR P 112</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>2 022,76 €</b>
2031	Etude	2 022,76

<b>Recettes</b>		<b>2 022,76 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 022,76

<b>EFFACEMENT CHAMPS DE L'EGLISE P 202</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>29 815,00 €</b>
2041582	Infrastructure téléphonique et réseaux 3ème tranche	15 615,00
21534	Eclairage public 3ème tranche Champs de l'Eglise	14 200,00
<b>Recettes</b>		<b>29 815,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	29 815,00
<b>ACHATS TERRAINS P 500</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>5 000,00 €</b>
2111	Achat terrains + Frais acte – Provision	5 000,00
<b>Recettes</b>		<b>5 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00
<b>AUTRES INVESTISSEMENTS P 300</b>		<b>BP 2026</b>
<b>Dépenses</b>		<b>56 583,34 €</b>
21352	Installation gale et autres agencements : Bardage église + Vitrail	17 815,06
215738	Autre matériel et outillage de voirie- panneaux, numérotation voies	5 000,00
21568	Matériel et outillage incendie et défense civile - Poteaux incendie	6 000,00
21831	Matériel informatique scolaire - ordinateurs école	4 770,00
21848	Autre matériel informatique	2 791,39
2188	Autres immobilisations corporelles	20 206,89
<b>Recettes</b>		<b>56 583,34 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	38 768,28
1318	Fondation du Patrimoine - dons	17 815,06
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 270 380,33 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 270 380,33 €</b>

## **V. BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE**

### **A) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

#### **Délibération n° 2026/030**

M. le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Il est obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026, toutefois la commune l'avait adopté dès le 1er janvier 2025.

Le CFU du budget annexe de la Maison de l'Enfance fait ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture Exercice N-1 (2024)	Part affectée à l'investissement exercice N (2025)	Résultat Exercice N (2025)	Résultat de clôture Exercice N (2025)
Investissement	10 196.63	0.00		10 196.63
Fonctionnement	58 010.72		- 1 024.46	56 986.26
<b>Total</b>	<b>68 207.35</b>		<b>- 1 024.46</b>	<b>67 182.89</b>

M. le Maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Maison de l'Enfance.

#### **B) AFFECTATION DES RESULTATS**

##### **Délibération n° 2026/031**

Seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat global cumulé de 67 182,89 € au 31/12/2025 comme suit :

- En affectant au compte 1068 : 10 196,63 €
- Et en affectant à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 R : 56 986,26 €

#### **C) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

##### **Délibération n° 2026/032**

M. le Maire précise que l'excédent reporté au 31/12/2025 de 56 986,26 € est constitué des apports effectués par les 2 communes membres à hauteur de 50 %. Dans le cadre de la séparation intervenue au 1er janvier 2026, la part correspondante devra être reversée à la commune de Lamoura, soit 28 493,13 €.

Compte tenu du nouveau mode d'approvisionnement des repas pour la crèche et la cantine scolaire, des investissements sont nécessaires, en fours de réchauffe et armoires frigorifiques.

Enfin, la cession du véhicule de service ne peut être inscrite qu'en section d'investissement sur un plan budgétaire, ce qui engendre un manque de recettes estimé à 15 000 € pour l'équilibre global du budget.

Ces précisions étant données, M. le Maire présente le budget primitif 2026 de la Maison de l'Enfance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2026 par un vote par nature :

- En équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 485 036,26 €,
- En **sur équilibre** en section d'investissement pour un montant en dépenses de 12 138,00 € et en recettes de 25 196,03€

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

		<b>BP 2026</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>485 036,26 €</b>
11	Charges à caractère général	123 306,26 €
12	Charges de personnel	324 530,00 €
65	Autres charges de gestion courante	36 000,00 €
66	Autres charges financières	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	200,00 €

		<b>485 036,26 €</b>
<b>CHAPITRES</b>	<b>RECETTES</b>	
13	Remboursement sur charges sociales	1 000,00 €
70	Produits des services	153 000,00 €
74	Dotations et participations	271 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 250,00 €
002	Résultat reporté	56 986,26 €

## SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS FINANCIERES		BP 2026
CHAPITRES	DEPENSES	0,00 €
<b>CHAPITRES</b>		<b>10 196,63 €</b>
001	Solde exécution section investissement	10 196,63 €
<b>INVESTISSEMENTS</b>		
		<b>BP 2026</b>
<b>DEPENSES</b>		<b>12 138,00 €</b>
215741	Matériel cantine scolaire	9 460,00 €
217838	Autre matériel informatique	678,00 €
21848	Mobilier	2 000,00 €
<b>RECETTES</b>		<b>0,00 €</b>
024	Vente	15 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>12 138,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>25 196,63 €</b>

## **VI. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

### A) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

#### **Délibération n° 2026/033**

De même que pour le budget précédent, la commune a adopté le Compte Financier Unique (CFU) pour le budget annexe du Lotissement, dès le 1er janvier 2025.

Le CFU du budget annexe du Lotissement fait ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture exercice N-1 (2024)	Part affectée à l'investissement exercice N (2025)	Résultat exercice N (2025)	Résultat de clôture exercice N (2025)
Investissement	- 10 357.21	0.00	1 922.20	- 8 435.01
Fonctionnement	41 398.97		- 2 271.66	39 127.31
<b>Total</b>	<b>31 041.76</b>		<b>- 349.46</b>	<b>30 692.30</b>

M. le Maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Lotissement.

### B) AFFECTATION DES RESULTATS

#### **Délibération n° 2026/034**

Seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat excédentaire de 39 127,31 € au 31/12/2025 comme suit :

- Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025                      39 127,31 €
- Affectation reportée de fonctionnement au compte 002 R                      39 127,31 €

C) VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2026

Délibération n° 2026/035

M. le Maire présente le budget primitif 2026 du Lotissement et précise qu'il reste une parcelle à vendre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2026 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 83 159.42€,
- En section d'investissement pour un montant de 87 692.46 €.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**BP 2026**

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>83 159,42 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES Opérations Réelles</b>		<b>39 127,31 €</b>
<b>011</b>	<b>011- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>38 941,43 €</b>
6045	Etude	
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	38 941,43
<b>66</b>	<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>185,88 €</b>
66111	Intérêts emprunts et dettes	185,88
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>43 846,23 €</b>
71355	Variation stock terrains aménagés	43 846,23
<b>043</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>185,88 €</b>
608	Frais terrains en cours d'aménagement	185,88

<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>83 159,42 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES Opérations Réelles</b>		<b>0,00 €</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>43 846,23 €</b>
71355	Variation de stock produit des terrains	43 846,23 €
<b>043</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>185,88 €</b>
	Transfert de charges financières	185,88 €
	<b>002-RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>39 127,31 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

**BP 2026**

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		<b>87 692,46 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	8 435,01 €
<b>040</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre</b>	<b>43 846,23 €</b>
3555	Terrains aménagés	43 846,23 €
<b>16</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles</b>	<b>35 411,22 €</b>
1641	Emprunts	35 411,22 €
<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		<b>87 692,46 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	<b>0,00 €</b>
<b>040</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre</b>	<b>43 846,23 €</b>
3555	Terrains aménagés	43 846,23 €
<b>16</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles</b>	<b>43 846,23 €</b>
16876	Autres dettes – Autres EPL	43 846,23 €

## **VII. STATIONNEMENT**

**Délibération n° 2026/037**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 26/02/2026, l'assemblée avait répondu favorablement à la demande de l'Entreprise DPS Septmoncel de louer 5 places de parking sur la nouvelle Rue Carnot pour leur Manufacture Village. Restait à définir le prix de la location.

Compte tenu des coûts spécifiques liés à la configuration de ce parking en infrastructure, des coûts pour réaliser l'isolation, l'étanchéité, les enrobés ainsi que des aménagements techniques et sans oublier le déneigement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 10 voix pour et 1 abstention,

- Décide de fixer à 120 € par mois le tarif de location d'une place de stationnement sur le parking communal,
- Décide d'allouer cinq places de stationnement à l'Entreprise DPS Septmoncel, situées Rue Carnot, pour les jours ouvrables de 6h30 à 18h30, moyennant le paiement du tarif mensuel fixé à 120 € par place,

Autorise M. le Maire à signer toute convention relative à ce dossier.

## **VIII. COURRIERS DIVERS**

Néant

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) ACQUISITION TERRAIN**

**Délibération n° 2026/036**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'acquisition de la parcelle boisée cadastrée 39510 AE51 d'une surface de 2ha 1a 80ca sur laquelle est implanté le belvédère de La Lutte.

Afin de préserver le passage du sentier des lapidaires et d'aménager le site du belvédère, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à acquérir cette parcelle.

Néanmoins, s'agissant d'une parcelle boisée qui vient d'être exploitée, le Conseil Municipal souhaite négocier le prix proposé.

M. Yanis LAHSINI s'interroge sur la collectivité qui en deviendra potentiellement propriétaire : la commune de Septmoncel les Molunes ou la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui a la compétence tourisme ?

### **B) MISE A JOUR TARIFS LOCATION "MAISON JEANTET"**

**Délibération n° 2026/038**

Mme Charline GROSSIORD rappelle la convention établie entre la commune et le Président de l'Association "Le Cercle Amical" visant à mettre à disposition à des tiers les locaux du rez de chaussée du bâtiment dénommé « Maison Jeantet » sis au 1, Chemin de la Fontaine, Lieudit "sur l'Etain" à Septmoncel.

Elle rappelle que 50 % du montant des locations est reversé à la commune qui supporte la totalité des charges du bâtiment.




Au vu du montant des charges actuelles, les membres du conseil d'administration de l'association « Le Cercle Amical » proposent de réactualiser les tarifs de mise à disposition à des tiers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 1 abstention (1 élue membre du conseil d'administration ne prenant pas part au vote), autorise la mise à disposition à des tiers dans le cadre d'une convention tripartite en fixant le montant à 80€ pour les membres adhérents à l'association et 120€ pour les non-adhérents et en maintenant la répartition pour moitié entre la commune et l'association "Le Cercle Amical".

C) RESEAU DE CHALEUR

M. Nicolas GINDRE souhaite que la Société Publique Locale (SPL) Jura Chaleur Renouvelable organise une réunion avec les responsables du Syndicat Intercommunal des Eaux des Rousses et du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Chapy avant la réalisation des travaux de mise en place du réseau de chaleur, afin de bien prendre en compte les réseaux existants et éviter certains problèmes survenus par le passé.

M. le Maire en informera la SPL du SIDEC lors de la prochaine réunion en date du 10/03/2026.

Séance levée à 22 h 30  Affiché le 23/03/2026	Le secrétaire de séance,    Yanis LAHSINI	Le Maire,    Raphaël PERRIN
---	--	---